

Règles d'utilisation du logo

- Le logo Fair Trade Town est protégé par le droit des marques, c'est-à-dire qu'il est enregistré auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle.
- Le logo ne doit être ni modifié ni altéré, c'est-à-dire qu'il convient de reprendre ou d'utiliser les modèles pouvant être téléchargés sur www.fairtradetown.ch. Ceci vaut également pour le tampon « Participer dès maintenant sur www.fairtradetown.ch ».
- L'utilisation du logo de la campagne est soumise à la consultation préalable de la direction de la campagne (info@fairtradetown.ch).
- Les villes/communes qui ont lancé le processus de candidature à la distinction dans le cadre d'une décision officielle sont autorisées à utiliser le logo de la campagne sur des supports en ligne ou imprimés afin de promouvoir la campagne. Toute autre utilisation du logo à des fins de promotion locale de la campagne est soumise à la consultation préalable de la direction de la campagne.
- Par ailleurs, les villes ou communes ayant obtenu la distinction sont autorisées à utiliser le logo personnalisé de Fair Trade Town (« Fair Trade Town XX ») afin de promouvoir la ville à titre de Fair Trade Town. Toute autre utilisation du logo à des fins de promotion locale de la campagne est soumise à la consultation préalable de la direction de la campagne.